Votre patient vous demande...

Le vieillissement et la qualité de vie
Une question de prévention

À reproduire et à distribuer

Comment mon médecin peut-il m'aider à conserver ma qualité de vie?

Le niveau d'intervention de votre médecin dépendra de vos attentes, du sens que vous donnez à votre vie, de la qualité de vie que vous souhaitez et des incapacités que vous avez. Des médecins et des intervenants d'autres disciplines seront impliqués également dans votre évaluation. Votre médecin a besoin de votre collaboration et de celle de votre entourage. Certains examens sont plus recommandés que d'autres parce que les personnes âgées courent un plus gran risque d'être atteintes de certaines maladies, et certaines mesures de soins préventifs seront prises afin de vous assurer une meilleure qualité de vie.

Les chutes. Au cours de l'examen médical, votre médecin s'intéressera au risque de chutes; si vous avez été victime de chutes, il tentera de trouver les causes de ces dernières et vous prescrira alors un traitement au besoin.

La tuberculose. Le test de la tuberculose est recommandé chez les patients à risque, dont les patients qui subissent une réactivation de la maladie déclenchée par des traitements qui affaiblissent le système immunitaire.

La tension artérielle. Votre tension artérielle devrait être mesurée au moins une fois par année pour déterminer le risque que vous avez de souffrir d'une maladie cardiaque et, si cela s'applique, pour assurer le suivi du traitement contre l'hypertension.

Votre médecin fera un dépistage des troubles de l'ouïe et de la vue et examinera votre peau pour déceler toute trace de lésion.

La vaccination. Le vaccin antigrippal et antipneumococcique sont recommandés chez les personnes âgées.

Le cancer du sein. Comme cette maladie augmente avec l'âge et que ce type de cancer est considéré comme une maladie chronique, votre médecin fera un examen des seins. Une mammographie serait indiquée tous les 2 ans jusqu'à l'âge de 69 ans. Votre médecin peut vous prescrire une mammographie même si vous êtes âgée de plus 70 ans si cela est nécessaire.

Le cancer du col utérin. On recommande d'effectuer le dépistage (par le*Pap test*) de cette maladie jusqu'à l'âge de 70 ans. La fréquence des examens peut s'étaler sur un à trois ans chez les personnes âgées ayant une vie sexuelle active. Si vous êtes âgée de plus de 69 ans et n'avez jamais subi le test, il est suggéré que votre médecin fasse 2 tests consécutifs sur 6 à 12 mois et si les résultats sont normaux, il cessera le dépistage.